

MAIRIE  
DE  
**LALINDE**

DORDOGNE  
Code Postal : 24150  
Téléphone 05 53 73 44 60  
Messagerie Internet  
mairie@ville-lalinde.fr



**Objet** : Règlementation de la circulation et du stationnement  
Secteurs : Chemin de l'Escale, RD8E3 Boulevard de la Résistance,  
Rue et impasse Pierre Brossolette - Lalinde  
Travaux d'enfouissement des réseaux BT, EP et FT

**MADAME LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LALINDE**

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,  
VU le Code des Collectivités Territoriales,  
VU le code de la route,  
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes modifié par les arrêtés subséquents,  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
VU l'avis favorable de l'Unité d'Aménagement du Bugue du Conseil Départemental de la Dordogne, en date du 25 août 2021  
VU la demande en date du 23 août 2021 de l'entreprise INEO RSO Nord Aquitaine – Saint Lizier, Route des Gilets ZA 24100 BERGERAC – Mr DECORTE Wulfran – 06.76.70.77.84 en vue d'effectuer des travaux d'enfouissement des réseaux BT, EP et FT, Chemin de l'Escale, Boulevard de la Résistance, Rue et Impasse Pierre Brossolette.  
CONSIDERANT qu'en raison des travaux nécessaires, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux

## ARRETE

Article 1 : Pendant la période du Lundi 06 Septembre 2021 à 8h00, au Vendredi 19 novembre 2021 à 18h00, la circulation et le stationnement dans les zones délimitées par la signalisation seront réglementés comme indiqués ci-dessous :

- **Chemin de l'Escale**, au droit des parcelles cadastrées AX32 à AX35  
Du lundi 06 septembre 2021 au vendredi 17 septembre 2021, en fonction de l'avancée des travaux, la circulation et le stationnement seront interdits, à tous les véhicules, exceptés pour les véhicules affectés au chantier. L'accès aux piétons sera également interdit
- **Avenue du Docteur Jammes**, RD8, entre le Chemin de l'Escale et le Chemin des Gabariers  
Du lundi 06 septembre 2021 au vendredi 17 septembre 2021, en fonction de l'avancée des travaux, le stationnement sera interdit, à tous les véhicules, exceptés pour les véhicules affectés au chantier, et la circulation sera réduite à une voie et réglée par alternat par feux tricolores à cycle fixe, par panneaux AK5, KC1 et AK17 ou par signaux manuels K10. La vitesse sera limitée à 30 km/h et les dépassements seront interdits, panneaux B3 et B14. L'accès aux piétons sera également interdit
- **Rue du Cannelet**, entre la rue de Docteur Jammes et l'entrée du parking derrière la Mairie  
Du lundi 06 septembre 2021 au vendredi 17 septembre 2021, en fonction de l'avancée des travaux, la circulation et le stationnement seront interdits, à tous les véhicules, exceptés pour les véhicules affectés au chantier. L'accès aux piétons sera également interdit  
L'accès au parking nord de la Mairie se fera depuis le Boulevard Stalingrad dans le sens sud nord.
- **Place du 14 Juillet**,  
Du vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 au vendredi 15 octobre 2021, en fonction de l'avancée des travaux, le stationnement sera interdit, sur la Place du 14 Juillet au droit des parcelles cadastrées AX60 et AX60, n°21 et 23, à tous les véhicules, exceptés pour les véhicules affectés au chantier.  
La sortie du parking se fera par la rue des Alliés.
- **Boulevard de la Résistance**, RD8E3, entre les n°07 à 33  
Du lundi 06 septembre 2021 au vendredi 15 octobre 2021, en fonction de l'avancée des travaux, le stationnement sera interdit, à tous les véhicules, exceptés pour les véhicules affectés au chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h et les dépassements seront interdits, panneaux B3 et B14.  
La circulation en sens unique, au sein de l'emprise matérialisée et signalisée, pourra ponctuellement être coupée et réglée par alternat par feux tricolores à cycle fixe, par panneaux AK5, KC1 et AK17 ou par signaux manuels K10. L'accès aux piétons sera également interdit.

- **Impasse Pierre Brossolette**,  
Du lundi 06 septembre 2021 au vendredi 17 septembre 2021, en fonction de l'avancée des travaux, le stationnement sera interdit, à tous les véhicules, exceptés pour les véhicules affectés au chantier. L'accès aux piétons sera également interdit  
Du lundi 11 octobre 2021 au vendredi 22 octobre 2021, en fonction de l'avancée des travaux, la circulation et le stationnement seront interdits, à tous les véhicules, exceptés pour les véhicules affectés au chantier. L'accès aux piétons sera également interdit
- **Rue Pierre Brossolette**, entre ses intersections avec le Boulevard de la Résistance et la rue des Alliés,  
Du lundi 06 septembre 2021 au vendredi 17 septembre 2021, et du lundi 18 octobre 2021 au vendredi 19 novembre 2021, en fonction de l'avancée des travaux, la circulation et le stationnement seront interdits, à tous les véhicules, exceptés pour les véhicules affectés au chantier.  
L'accès sera néanmoins maintenu, les lundis, mercredis et vendredis matins, pour le service des collectes des déchets ménagers. L'accès aux piétons sera également interdit

Article 5 : **Le pétitionnaire** par tout moyen à sa convenance devra **aviser les riverains**, les usagers, de ces travaux et des dispositions prévues pour leur exécution.

Article 6 : La pré-signalisation, la signalisation de restriction et de protection du chantier seront conformes à la réglementation en vigueur, la fourniture, la mise en place, la maintenance, y compris en dehors des heures d'activités du chantier, seront à la charge du pétitionnaire. Tout accident qui pourrait résulter de ces travaux incombera au pétitionnaire qui en demeure seul responsable

Article 7 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.  
Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

Article 8 : -Madame la Maire de la Commune de Lalinde,  
-Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Lalinde,  
-Monsieur le Directeur du SDIS 24,  
-Monsieur le Président de la C.C.B.D.P.,  
-Monsieur le Président du SMD3,  
-Monsieur le Président du SDE24,  
-Monsieur le Directeur de l'Unité d'Aménagement du Bugue du Conseil Départemental de la Dordogne,  
-Madame l'Agent de Surveillance de la Voie Publique de LALINDE,  
-L'entreprise INEO – Mr DECORTE Wulfran – 06.76.70.77.84  
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lalinde, le 25 août 2021

Madame la Maire,

Esther FARGUES

